

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le treize octobre quinze septembre à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Couesnon, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre PRODHOMME, Maire.

Membres Présents :

Mrs Pierre PRODHOMME, David LEBOUVIER, Emmanuel ROCHELLE, Joël PRIGENT, Ludovic JALLOIN, Mmes Valérie BARON, Corinne GILLETTE, Stéphanie BOBET, Mr Gérard JOURDAN.

Membres absents excusés : Mrs Thomas GIDEL et David CHIDENNE et Mme Ramatoulaye ROGER qui a donné pouvoir à Mme Stéphanie BOBET.

Mr David LEBOUVIER est désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/09/16

Le compte-rendu de la séance du 15/09/2016 est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

ATTRIBUTION DU LOGEMENT SITUE AU 1, RUE DU MOULIN

Après avoir étudié les différentes demandes, le Conseil Municipal décide de retenir la candidature de Mr Ely RAULT et de Mme Audrey GRALL domiciliés au 16, rue Bochin à FOUGERES. Les futurs locataires prendront possession du logement à compter du 15 novembre 2016.

CENTRE DE LOISIRS / Courrier de Me LAHALLE

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de l'avocat des Epoux PARFANT (mail du 12/10/2016).

Suite à la décision du Conseil Municipal du 15/09/2016, l'assemblée, après débat, considère qu'après avoir fait de multiples propositions, celles-ci sont restées sans suite.

Nous sommes conscients que nous serons amenés à verser des indemnités pour le préjudice causé aux Epoux PARFANT, mais que nous n'assumerons pas, en plus, la prise en charge d'un parement juste pour répondre à une demande injustifiée. Nous réaliserons et utiliserons les matériaux prévus dans l'arrêté du permis de construire accordé à la Commune. La toiture va bientôt être terminée. Le bâtiment va se retrouver hors d'eau et cela va nous permettre de terminer les travaux.

Tout peut se faire sans avoir besoin d'accéder sur le terrain des Epoux PARFANT. En ce qui concerne l'éventuel référé à engager et afin de faire l'enduit et la remise en état du terrain, nous attendons la réponse des Epoux PARFANT.

EXAMEN DE DEVIS

Le Conseil Municipal décide de retenir les devis suivants :

- Le devis d'ORANGE pour l'étude d'ingénierie au réseau télécom, adduction au centre de loisirs pour un montant de 760 € HT soit 912 € TTC
- Le devis de Mr BOUVET Roger de Saint Georges de Chesné pour un dallage béton à l'école pour un montant de 600 € HT soit 720 TTC.
- Le devis de Mr BOUVET Roger de Saint Georges de Chesné pour un mur de soutien dans la cour de l'école pour un montant de 512.50 € HT soit 615 € TTC.

- Le devis de La SARL GALLE de Saint Jean Sur Couesnon pour l'aménagement de la cour de l'école d'un montant de 9 381 € HT soit 11 257.20 € TTC.
- Le devis de la SARL Saint-Aubinaise pour la fourniture et pose d'une porte au bar restaurant pour un montant de 1 606.50 € HT soit 1 927.80 € TTC.
- Le devis de La Sté CORVAISIER de Fougères pour l'aménagement d'un portail coulissant à l'école d'un montant de 3 620.68 € HT soit 4 344.52 € TTC.

PROPOSITION DU CREDIT AGRICOLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition faite par le Crédit agricole pour le prêt en cours de 2 000 000 € du 04/08/2010. Le Conseil Municipal a examiné la proposition et décide de maintenir les conditions actuelles selon un taux variable.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition du Crédit agricole pour réaliser un prêt à moyen terme de 500 000 € sur 10 ans pour financer la 2^{ème} tranche de travaux de la ZAC de la prairie. Le Conseil Municipal prend acte de cette proposition dans l'attente de la confirmation du Comité Engagements.

INDEMNITES DU PERSONNEL POUR 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire pour 2016 les différentes indemnités versées au personnel communal, aux mêmes montants qu'en 2015 soit :

- L'indemnité d'exercice de missions de Préfecture aux cadres d'emplois : adjoint administratif 2^{ème} classe et rédacteur 2^{ème} classe.
- L'indemnité d'administration et de technicité aux cadres d'emplois : adjoint technique de 2^{ème} classe, adjoint technique principal 2^{ème} classe et adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, un nouveau régime indemnitaire doit être mis en place : le RIFSEEP (régime indemnitaire en tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Il remplace toutes les primes et indemnités et s'applique à toutes catégories hiérarchiques et les filières de la fonction publique

Le RIFSEEP comprend deux parts :

L'IFSE Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (obligatoire)

Le CI Complément indemnitaire (facultatif)

SMICTOM du PAYS DE FOUGERES / PROGRAMME PEDAGOGIQUE A L'ECOLE-

- PROGRAMME PEDAGOGIQUE A L'ECOLE : sur nos 4 classes, 2 enseignantes sont intéressées pour réaliser un projet sur la thématique des déchets pour leur classe. Le coût d'une séance est de 160 €, dont 130 € sont pris en charge par le SMICTOM. Le Conseil Municipal décide de prendre en charge le reste à charge, soit une somme de 300 € (soit pour 2 classes x 5 séances x 30 €).

- FABRICATION DE PRODUITS MENAGERS ECOLOGIQUES : Le SMICTOM propose une formation gratuite sur la fabrication par nos agents de produits ménagers écologiques. En plus du gain pour l'environnement, cela permettra de faire des économies. La formation est à planifier.

DELIBERATION RELATIVE A LA TAXE D'AMENAGEMENT 2017

Le 20 novembre 2014, le Conseil Municipal a délibéré pour instaurer la taxe d'aménagement, fixer le taux applicable et décider des exonérations facultatives. Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux à 3 % sur l'ensemble du territoire ainsi que les exonérations déjà fixées.

MUTUALISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

FONDS DE CONCOURS MUTUALISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS / COM 'ONZE

Dans le cadre de la mutualisation des équipements sportifs, la Communauté de Communes de St AUBIN-DU-CORMIER verse un fonds de concours aux communes qui mettent leurs équipements sportifs à disposition des associations d'autres communes-membres de la Communauté. La salle des sports a été mise à disposition du club de tennis de St Aubin à hauteur de 95 heures pour la saison 2015-2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter près de la Communauté de Communes de Saint-Aubin-du-Cormier un fond de concours de 950 € pour la mutualisation des équipements sportifs.

REPARATIONS DE L'ABRI BUS « LE ROCHER »

Le Conseil Municipal décide de demander le remboursement des frais de réparation de l'abri bus « le rocher » endommagé lors de l'accident du 19/07/2015 par Mme Cassandra RYDZEK domiciliée au 8 Rue de la mairie à Saint-Jean-Sur-Couesnon. Les frais de participation s'élèvent à 285 €.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal accepte la demande d'admission en non-valeur présentée par la trésorerie d'un montant de 25.89 € et correspondant à des frais de garderie et de cantine qui n'ont pas été réglés de 2013 à 2015.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande de l'Association de palets pour salle des sports pour le concours de palet : avis favorable du Conseil Municipal
- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande du notaire chargé du dossier de succession de Monsieur Joseph GALLE, lequel demeurait 8, rue de l'Eglise à Saint-Jean-Sur-Couesnon. Celui-ci était propriétaire de plusieurs parcelles dans le bourg, à savoir :
AB n° 352 - hangar et terrain d'une surface de 27a 47ca
AB n° 128 - ancienne grange et terrain pour 2a 25ca
AB n° 129 - terrain pour 8a 32ca
Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, serait intéressé par l'acquisition de ces biens et plus particulièrement par la parcelle AB 352.
- **Dates à retenir :**
Vin d'honneur du 11 novembre
Vin d'honneur du 5 décembre à Salle du Parc à St Aubin du Cormier.